

<http://www.snetap-fsu.fr/Statut-des-personnels-de-direction.html>



Statut des personnels de direction : mieux vaut tard...

- Métiers - Direct.eur.rice - Carrière, rémunération, conditions de travail - CCP des personnels de direction -



Date de mise en ligne : vendredi 16 septembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-FSU a été reçu le 15 septembre par le [DGER](#), Philippe Vinçon pour évoquer avec lui les conditions de la rentrée, les chantiers en cours notamment celui des obligations de service des enseignants, du Protocole de gestion des personnels contractuels des [CFA-CFPPA](#) et des personnels de direction (DEA-DAT, directeurs [EPL](#)). Le SNETAP-FSU était représenté par l'ensemble de son secrétariat général.

A cette occasion, le DGER a informé officiellement le SNETAP-FSU de son intention d'ouvrir **le 20 octobre prochain un chantier relatif au statut des personnels de direction d'EPL, chantier devant se terminer avant la fin de l'année 2016**. Le Secrétariat général du SNETAP-FSU, déjà informé la veille de cette rencontre a tenu à rappeler que ce chantier était une demande du SNETAP-FSU portée sans discontinuer et encore lors des dernières élections à la [CCP](#) des personnels de direction d'avril dernier.

Les services de la DGER nous ont indiqué qu'**une étude de faisabilité du statut de corps serait l'un des points** traités dans ce chantier.

D'autre part ce chantier ne peut pas se limiter aux seuls personnels de direction des EPL, comme le DGER le sous-entendait. Les directeurs de centre doivent être concernés par ce chantier, car considérés à égalité pour le SNETAP-FSU et ses représentant-es catégoriel-les.

Tout en regrettant que ce dossier n'ait pas été abordé plus tôt, à savoir dès 2012, ce qui aurait permis d'envisager avec davantage de sérieux la question de la création légitime d'un statut de corps, le SNETAP-FSU prend déjà acte du calendrier contraint de ce chantier devant porter sur des améliorations du statut des personnels de direction, selon un schéma manifestement assez proche de celui arrêté pour les DEA-DAT. Ce chantier lui a été ouvert en juin dernier, après une rencontre bilatérale du Secrétaire Général, des représentants catégoriels des personnels de direction et du représentant catégoriel des DEA-DAT du SNETAP-FSU avec la DGER. Ce chantier DEA-DAT est décliné selon plusieurs thématiques conditions de travail, indemnitaire, parcours et carrières). Il doit lui aussi aboutir fin 2016 - début 2017.

Ajoutons que **pour le SNETAP-FSU, la mise en place des nouvelles grilles indiciaires (PPCR) pour les personnels de direction** devra être une thématique majeure de ce chantier.

Paris le 16 septembre 2016